



# FONDS DE DOTATION

## CROWE FRANCE





**Nous avons besoin de vous pour trouver ces candidats !**

## Objectifs du projet

Pourquoi avoir créé un Fonds de dotation ?

Quel est l'intérêt d'une telle structure pour nos cabinets ?

**Ce guide a pour but de vous éclairer et de vous permettre de vous servir de cette initiative pour travailler, en local, vos relations avec les écoles et votre «marque employeur».**

A l'origine du projet, un constat partagé par nos cabinets :

il est de plus en plus difficile de recruter de bons profils et la concurrence est rude pour nous différencier de nos concurrents.

Nos cabinets ne sont riches que des compétences des femmes et des hommes qui les composent.

Or, dans un contexte de compétition soutenue entre cabinets et de faible attractivité de nos professions, il semble essentiel que les cabinets membres de notre réseau cultivent des relations de qualité avec les enseignants et établissements qui préparent les jeunes à l'entrée dans la profession.

**Il importe également de bien communiquer sur ces sujets.**

Notre exercice professionnel nous rend particulièrement sensibles à la mesure de la rentabilité financière des activités de nos clients et de nos cabinets.

Or, nous devons aussi être capables de consacrer du temps et des moyens financiers à une œuvre tournée vers l'intérêt général et le faire de façon désintéressée.

Le Fonds de dotation CROWE FRANCE que nous avons créé est une idée à hauteur d'hommes et de femmes qui placent l'utilité sociale et humaine des projets à mener au-dessus de la recherche du profit immédiat.

**Une action en plusieurs étapes :**

L'action du Fonds de dotation comporte plusieurs volets :

1. Éducation, formation et relations des cabinets avec le monde de l'enseignement.
2. Communication externe ou relations publiques : le réseau CROWE FRANCE s'appuiera sur l'action du Fonds de dotation pour communiquer au niveau national.
3. Communication interne, une belle action à présenter à nos collaborateurs. C'est au plan régional que cette communication doit être organisée (régions où des étudiants auront reçu une aide).

## Les objectifs pour cette année

- **Approcher les écoles de commerce, les IAE et les universités auprès desquels nos cabinets sont peu visibles,**
- **Proposer un événement de remise des prix plus ambitieux, avec des intervenants externes et la démonstration d'une réflexion poussée de notre réseau sur la question de l'attractivité,**
- **Nouer des partenariats «gagnant-gagnant» avec des écoles, des professeurs, des partenaires externes comme les Chambres de commerce ou les institutions de la profession.**

# Le prix du Fonds de dotation

Le Prix est la principale action du Fonds de dotation. Il est nécessaire pour nous permettre de communiquer et d'illustrer de façon concrète les attributs de notre marque employeur et de nos cabinets.

Il est également essentiel que cet événement se tienne pour :

- Développer chaque année notre «réseau école»,
- Nous donner de la matière pour communiquer autour du Fonds.



## Les termes du concours

Ce concours vise à récompenser des étudiants inscrits dans un cursus conduisant au diplôme d'expertise comptable. Le concours est ainsi en adéquation avec l'objet du fonds de dotation.

Les candidats que le fonds de dotation souhaite soutenir doivent présenter un dossier qui démontre :

- Une motivation sérieuse pour l'entrée dans la profession et des résultats,
- Des difficultés réelles rencontrées, pour l'étudiant, au plan social, matériel ou moral.

Un jury, constitué par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation CROWE FRANCE, sélectionne les dossiers en tenant compte des critères précisés ci-dessus, en particulier l'adéquation du projet des candidats à l'objet du Fonds de dotation CROWE FRANCE.

Le jury du concours est composé de professionnels de l'expertise, et de personnalités du monde enseignant désignées à cet effet.

Le jury se déterminera sur les critères de sélection suivants :

- La présentation du candidat (CV) et la lettre de présentation,
- Son intérêt général et ses motivations pour l'entrée dans la profession,
- Sa corrélation avec l'objet du Fonds de dotation,
- La qualité de la présentation faisant ressortir notamment : la présentation du projet, la justification du volet social de l'aide sollicitée et les contraintes rencontrées.

### La récompense pour les lauréats :

Les lauréats se verront remettre 2 000€ chacun lors de l'événement dédié,

Ils bénéficient d'un accompagnement pour mettre en oeuvre leur projet professionnel et trouver un stage (NB : les cabinets n'ont nulle obligation de leur en fournir un).

### La récompense pour les cabinets :

- L'occasion de communiquer en local sur cette action,
- Le prétexte pour approcher les écoles ciblées,
- L'opportunité d'intégrer un collaborateur de qualité au cabinet.





## Depuis 2015, une action dans la durée.

### Création d'un réseau «écoles»



Par son action, notre fonds de dotation a souhaité agir pour densifier les relations du monde de l'enseignement avec celui de nos entreprises, dans l'intérêt général ainsi que dans l'intérêt de chaque cabinet du réseau. En 18 mois, nous avons ainsi tissé des liens avec des professeurs d'écoles et universités et un partenariat avec l'Association des Professeurs des Diplômes de Comptabilité et de Gestion ([www.apdpcg.org](http://www.apdpcg.org)).



Ce concours a permis de récompenser UNE SOIXANTAINE D'ETUDIANTS méritants en leur offrant un chèque de 2 000 euros, mais surtout en leur proposant un accompagnement, par un cabinet, dans la poursuite de leurs études et de leur vie professionnelle.



Cet événement rassemble des étudiants, des professeurs et des membres de nos cabinets, c'est également l'occasion de proposer **des simulations d'entretiens d'embauche en mode «speed-dating»**, permettant ainsi de réaliser une vingtaine d'entretiens et de donner à cette initiative tout son sens. Un grand merci aux cabinets qui se sont mobilisés pour l'occasion !

Pour notre réseau, l'objectif de cet événement était de nous permettre de communiquer sur un message sociétal et faire ainsi la promotion des valeurs de notre «marque employeur».

### Création d'un site dédié : [www.fondsdedotation-crowe-france.fr](http://www.fondsdedotation-crowe-france.fr) ou [www.fdd-crowe-france.fr](http://www.fdd-crowe-france.fr)

Ce site a été créé pour mettre à la disposition des cabinets une «boîte à outils» leur permettant de proposer aux écoles et aux étudiants :

Les actualités du réseau et du projet, ainsi que du contenu pédagogique, émanant du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables pour vous permettre de présenter nos métiers dans les écoles (présentations powerpoint, vidéos, BD ...),





# 11 lauréats en 2023 !

Nous avons reçu une trentaine de candidatures en 2023.

Les étudiants bénéficient d'une bourse de 2000€ et du parrainage d'un associé.

En 2023 nous avons fêté la 8ème édition et avons nommé le 68ème lauréat !

Le Fonds de dotation Crowe France a plus que jamais besoin de votre soutien !

## Comment ça marche ?

Pour le Prix 2024 du Fonds de dotation

**Attention : Ce concours est réservé aux étudiants ayant déjà fait une 1<sup>o</sup> année de DCG !**

Les candidats que le fonds de dotation souhaite soutenir doivent présenter un dossier qui démontre :

- Une motivation sérieuse pour l'entrée dans la profession et des résultats,
- Des difficultés réelles rencontrées, pour l'étudiant, au plan social, matériel ou moral.

Un jury, constitué par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation CROWE FRANCE, sélectionne les dossiers en tenant compte des critères précisés ci-dessus, en particulier l'adéquation du projet des candidats à l'objet du Fonds de dotation CROWE FRANCE.

Le jury du concours est composé de professionnels de l'expertise, et de personnalités du monde enseignant désignées à cet effet. Le jury se déterminera sur les critères de sélection suivants :

- La présentation du candidat (CV )et la lettre de présentation,
- Son intérêt général et ses motivations pour l'entrée dans la profession,
- Sa corrélation avec l'objet du Fonds de dotation,

La qualité de la présentation faisant ressortir notamment : la présentation du projet, la justification du volet social de l'aide sollicitée et les contraintes rencontrées.

**Les candidatures doivent parvenir, au plus tard le 22 décembre 2023 !**

Pour le faire, rendez-vous sur la page «concours» du site :

**[www.fondsdedotation-crowe-france.fr](http://www.fondsdedotation-crowe-france.fr)**

Nous comptons sur vous pour nous aider à identifier les candidats et approcher les écoles !